[Paris] Amadou Koumé, mort au commissariat

C.L.A.P33

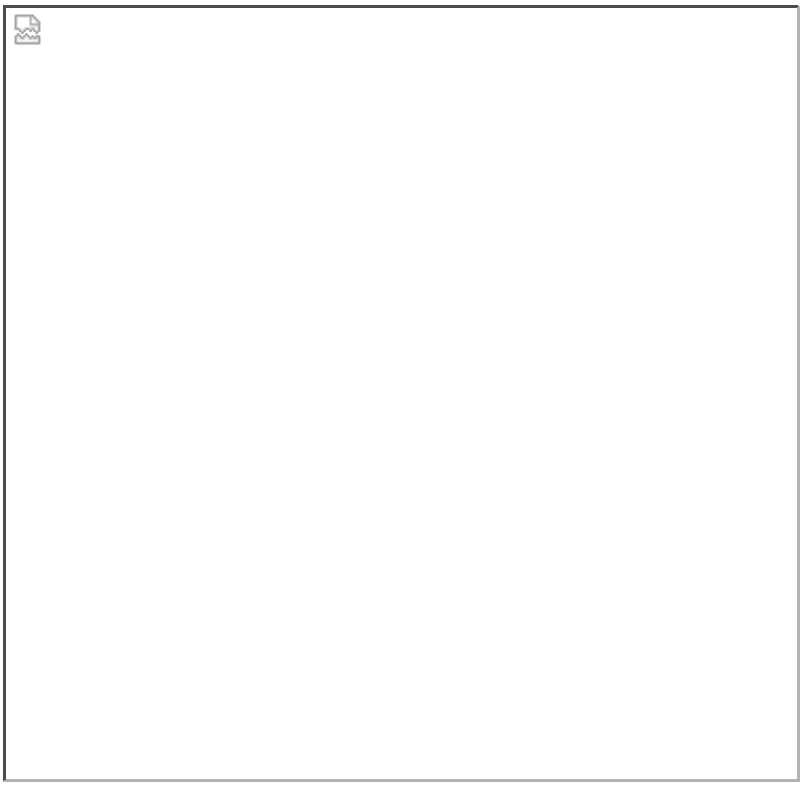

Le 23 avril 2015 depuis Paris Luttes Info

La police assassine : Amadou Koumé, mort au commissariat du Xe

On a appris ce matin la mort d'une personne entre les mains de la police. Une énième victime des pratiques policières d'étranglement.

Mise à jour 11h45 sur un précédent au commissariat Louis-Blanc.

Le secret avait été bien gardé depuis un mois et demi par la police et la justice. On apprend ce lundi 20 avril sur LeParisien.fr la mort d'un homme au commissariat du 10e arrondissement, (rue Louis-Blanc), dans la nuit du jeudi 5 mars au vendredi 6 mars. Âgé de 33 ans et papa de deux enfants, Amadou Koumé était originaire de Saint-Quentin dans l'Aisne, en Picardie.

Comme souvent, la mort entre les mains des flics a vite été requalifiée en homicide involontaire.

Selon les premiers éléments de l'enquête, Amadou a été interpellé le 6 mars à 0h05 alors qu'il tenait des propos incohérents. « Il n'était manifestement pas bien, détaille une source judiciaire. Quand les policiers ont voulu le menotter, **il s'est débattu. Ils ont dû procéder à une manœuvre d'étranglement pour lui passer les menottes.** À l'arrivée au commissariat à 0h25, ils se sont rendu compte qu'il était amorphe. Le Samu a tenté de le ranimer, en vain. » **Le décès d'Amadou a été officiellement constaté à 2h30.**

Pour ses proches, les circonstances doivent être éclaircies. « On ne sait pas comment il est mort, s'indigne Habi, sa grande sœur. Le matin de son décès, **il a fallu que je passe trois appels à l'IGPN et que j'implore la personne au standard pour enfin obtenir des informations sommaires.** Au téléphone, on m'a dit qu'il avait été transporté couché dans le fourgon et qu'il était mort à 0h30. En découvrant l'acte

d'état civil, j'apprends que son décès n'a été déclaré que deux heures plus tard. **Je me demande si on ne veut pas nous cacher quelque chose. »** Lorsqu'ils se sont rendus à l'Institut médico-légal, plusieurs membres de la famille du jeune homme se sont aperçus qu'il présentait une plaie au visage.

Ce que ne fait pas bien sûr l'article du « Parisien », c'est le rapprochement avec la mort de plusieurs personnes, tuées elles aussi par étranglement. **Une pratique dénoncée depuis longtemps, suite notamment à la mort d'Hakim Ajimi en 2008 :**
"Lors de contrôles d'identité, ou d'interpellations, la Police applique une méthode d'immobilisation qui dans sa pratique peut provoquer la mort : **cette méthode "au corps à corps" consiste à ce qu'un fonctionnaire de police étrangle la personne qui se trouve au sol, pendant qu'un autre lui comprime la cage thoracique en appuyant fortement son genou dans le dos.** Cette pratique appelée aussi "clé d'étranglement" entraine l'immobilité, la suffocation, de graves lésions qui peuvent provoquer alors des conséquences irréversibles quand ce n'est pas la mort.

Trois flics avaient été condamnés à de la prison avec sursis pour la mort d'Hakim Ajimi. Depuis, plusieurs personnes sont mortes pour avoir eu le malheur de croiser des flics friands de cette pratique. Elle est pourtant connue depuis plus de dix ans par tous les policiers comme pouvant être mortelle.

Hakim Ajimi, tué par la police par étranglement

En juin **2009**, Ali Ziri mourrait dans les mêmes circonstances à Argenteuil. En **2011,** c'était Wissam El-Yamni à Clermont-Ferrand. À chaque fois, les flics s'en sont sortis, comme dans la plupart des cas où la police est accusée de meurtre ou de mutilation.

La police française assassine !

Pour plus d'infos sur les crimes policiers, voir notamment :
http://www.urgence-notre-police-assassine.fr/

*****
Mise à jour 11h45 : ce commissariat fait partie de ceux qui ont une particulièrement sale réputation sur Paris, comme Riquet et Clignancourt. **Par exemple, le 5 juin 2010, dans ce même commissariat, trois membres d'une famille avaient subi des graves violences policières.**
Au point que le défenseur des droits s'en était alerté :
"Le Défenseur des droits a été saisi d'une réclamation concernant les conditions dans lesquelles trois membres de la famille A. ont été interpellés, le 5 juin 2010, à Paris 10e, des violences et insultes qu'ils auraient subies, ainsi que du déroulement de la garde à vue à laquelle ils ont été soumis du 5 au 6 juin 2010."

Source :
https://paris-luttes.info/la-police-assassine-amadou-koume-3114

L'article du Parisien :
http://www.leparisien.fr/faits-divers/paris-mort-au-commissariat-20-04-2015-4708857.php#xtor=AD-1481423551